

STRUCTURE GÉNÉRALE ET DÉBOUCHÉS ACADEMIQUES DU BARI ANNÉE ACADEMIQUE 2024/2025

Première partie: 60 crédits

48 crédits d'enseignements obligatoires en Science politique, Histoire, Economie et Droit
12 crédits de méthodologie obligatoires en fonction de l'orientation choisie

Deuxième partie: 120 crédits

BARI, Orientation
Politique
internationale

Module
obligatoire
de 60 crédits

BARI, Orientation
Economie
internationale

Module
obligatoire
de 60 crédits

BARI, Orientation
Droit

Module
obligatoire
de 60 crédits

BARI, Orientation
Histoire internationale

Module
obligatoire
de 60 crédits

BARI, Orientation
Etudes globales

Module
obligatoire
de 60 crédits

+ 60 crédits parmi les modules à option suivants:

- Modules disciplinaires de 24 crédits (Droit, Economie internationale, Histoire internationale, Politique internationale, Géographie et Sociologie) - *accessibilité à ces modules selon les indications présentes dans le plan d'études*
- Modules thématiques de 12 crédits (Organisations internationales et action humanitaire, Europe et Suisse, Démographie et anthropologie, Dimensions régionales, Environnement et Enjeux internationaux du numérique)
- Module "Mobilité" de 24 crédits
- Module "A la carte" de 12 crédits

accès consécutif

accès consécutif

accès consécutif

accès consécutif

accès direct

Maîtrise universitaire en
science politique de
l'UNIGE

Master of Science in
Economics de l'UNIGE
et
Master in the Political
Economy of Capitalism
de l'UNIGE

Programme
complémentaire en
Droit de l'UNIGE
puis
Maîtrises
universitaires
en droit de l'UNIGE

Maîtrise universitaire en
Histoire transnationale et
Maîtrise universitaire en
histoire économique
internationale de l'UNIGE

Master in
Global Studies
de l'UNIGE

Masters non consécutifs du Global Studies Institute (Etudes africaines, Etudes européennes, Europe centrale et orientale, Asie centrale et Caucase, Moyen-Orient, Global Health et Global Studies): admission sur dossier
Autres Masters non consécutifs de l'UNIGE, de l'IHEID, en Suisse ou à l'étranger: admission selon les dispositions réglementaires propres à chacun d'entre eux